



Division des Examens et Concours

DIEC/15-660-1567 du 09/02/2015

BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - SESSION 2015 - ORGANISATION DES EPREUVES FACULTATIVES ECRITES DE LANGUES

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées généraux et technologiques publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme RIPERTO tel : 04 42 91 71 83 - Mme LAURENT tel : 04 42 91 71 87 - fax : 04 42 91 75 02

La liste des centres d'examen des épreuves facultatives orales de langues énumérées en annexe n° 4 du BA du 647 du 13 octobre 2014 et des épreuves facultatives des disciplines artistiques qui se dérouleront du 18 au 29 mai 2015 fera l'objet d'une publication ultérieure.

1- Modalités des épreuves facultatives écrites de langues enseignées à des publics peu nombreux, dites « rares »

1.1 – Calendrier des épreuves et des corrections

Dates et horaires	Séries concernées	Centre d'épreuves	Modalités de circulation des copies	Correction et saisie des notes
25 mars 2015 de 14h à 16h	BCG - BTN toutes	Lycée Saint Joseph les Maristes - Marseille	Transmission au rectorat par le centre d'épreuves le 26 mars 2015	- Correction par INALCO PARIS Avril-Mai 2015 - Saisie des notes par DIEC 3.02 Juin 2015

1.2 – Matériel fourni

- Etiquettes d'anonymat, étiquettes de table
- Listes d'émargement
- Copies modèle E.N. (en usage depuis la session 1999)
- Papier brouillon

1.3 – Procédure

- Classer les copies par salles et ordre alphabétique après l'épreuve
- Coller sur chaque copie l'étiquette d'anonymat. La copie blanche porte le nom et le numéro de matricule du candidat qui l'a remise. La mention copie blanche est portée sur la liste d'émargement et inscrite par le surveillant sur la copie.

Pour chaque candidat absent, il est introduit dans le lot des copies, en lieu et place de sa copie, une copie blanche. La mention « absent » figure visiblement sur la copie.

- Massicoter : il ne doit rester sur la copie que le numéro d'anonymat
- Glisser les copies ainsi préparées dans les enveloppes fournies par le Rectorat Aix-Marseille
- Insérer un exemplaire du sujet de l'épreuve dans chaque enveloppe

1.4 – Circulation des copies

Les copies anonymées sont acheminées par le centre d'épreuves au rectorat le 26 mars 2015
Après correction, les copies sont conservées au rectorat, pendant un an, à l'issue de la session, aux fins de consultation par les candidats qui en feraient la demande.

LANGUES		Baccalauréat général	Baccalauréat technologique	EFFECTIF TOTAL
ALBANAIS		3		3
ARMENIEN		12		12
BAMBARA		1		1
BERBERE	KABYLE	15		15
	RIFAIN	6		6
	CHLEUH		1	1
BULGARE		2		2
COREEN		2		2
CROATE		4		4
FINNOIS		1		1
HONGROIS		1		1
LITUANIEN		1		1
MALGACHE		5		5
NORVEGIEN		2		2
PERSAN		1		1
ROUMAIN		10		10
SERBE		6		6
SUEDOIS		4		4
TAMOUL		1		1
TURC		15		15
VIETNAMIEN		1		1
EFFECTIF TOTAL		93	1	94

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Patrick ARNAUD, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille